



Lingua francese I

Prof.ssa Loredana Trovato

Types et prototypes textuels

Genres textuels

Il est possible de dresser un inventaire prototypique des types de textes dans lesquels les différents discours peuvent se développer.

Le terme « prototype » indique un modèle théorique idéal qui, en tant que tel, ne se réalise entièrement dans aucun texte concret, mais qu'on formule à partir des analogies existant entre plusieurs textes concrets.

Il s'agit donc d'une abstraction permettant de caractériser un texte concret, normalement composé de plusieurs types de discours et d'une variété de caractéristiques formelles, par rapport à un nombre restreint de prototypes – ou modèles théoriques.

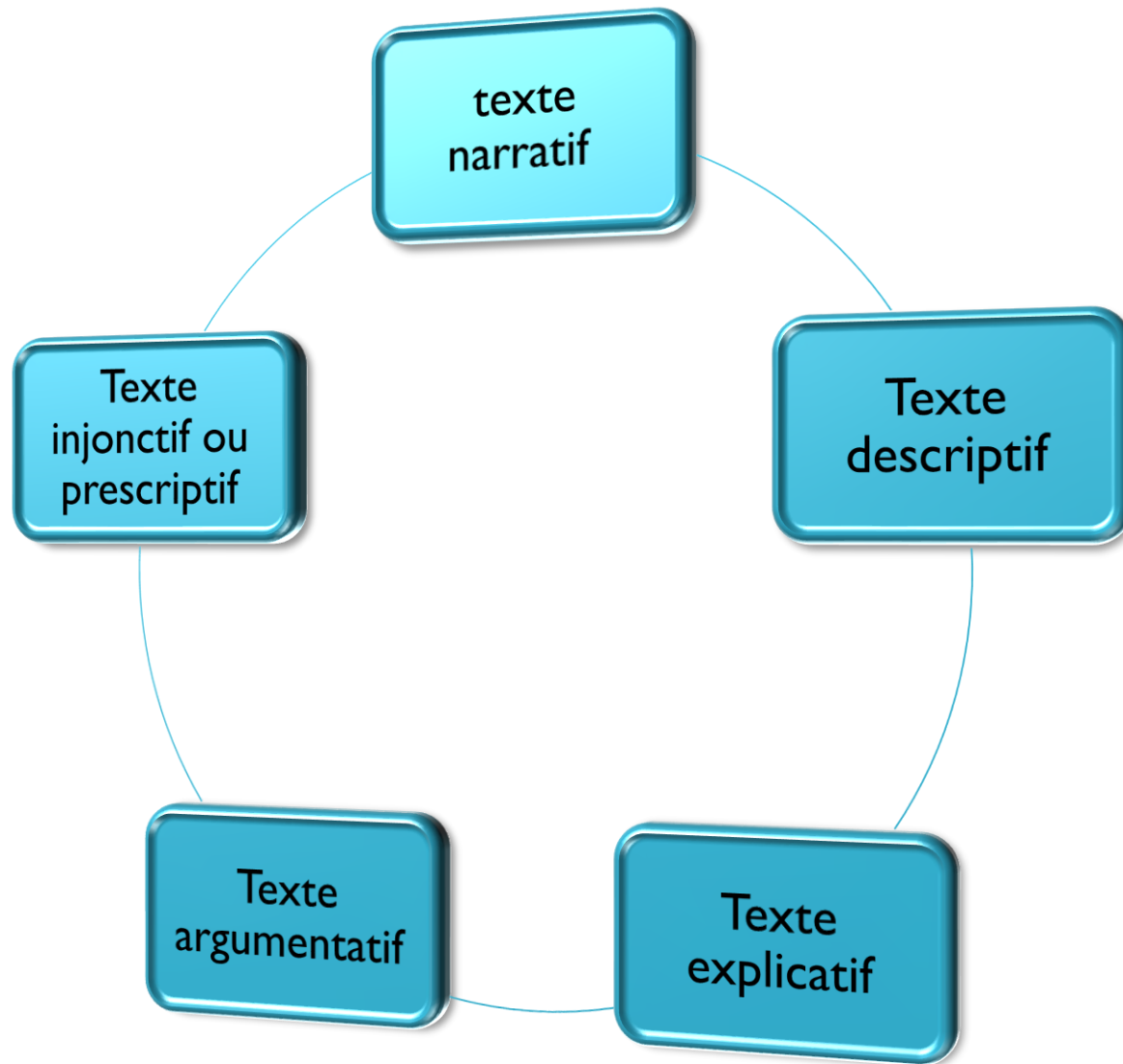
Les prototypes

- Le but de ce classement par prototypes est évidemment de permettre un déchiffrement plus aisé du texte concret, car la présence d'un faisceau de caractéristiques permettant de le classer dans une typologie plutôt que dans une autre signifie que ce texte concret respecte des contraintes générales valables pour tout texte appartenant à cette typologie, et que même les phrases du texte les plus éloignées de cette typologie pourront recevoir une interprétation nouvelle à la lumière de la macro-typologie textuelle (structure d'ensemble) qu'on a pu repérer.

Exemple

- C'est ainsi que la présence d'une digression (développement extérieur au sujet principal) ne sera pas étonnante dans un texte narratif, alors qu'elle pourra légitimement susciter la perplexité du lecteur si elle se trouve dans un texte argumentatif.

Les prototypes



La dominance d'une typologie textuelle

Un compte-rendu d'une séance de l'Assemblée Nationale, par exemple, est un texte à dominante narrative, mais il comporte l'insertion des paroles rapportées des députés, lesquelles contiennent, quant à elles, des argumentations.

Une notice d'emploi d'un téléviseur est un texte à dominante explicative, mais il y a normalement une partie descriptive (description des touches), une partie injonctive (ce qu'il convient de faire en cas de panne ou ce qu'il est toujours déconseillé de faire) et celui-ci peut comporter en outre une certaine dose d'argumentation, lorsqu'on justifie les avantages d'une certaine fonction, voire de narration, si l'on retrace l'évolution de la technique ayant permis de développer un certain système d'affichage des couleurs.

Distinction entre les «types» et les «genres» de textes

- J.-M. Adam, *Les Textes: types et prototypes* (2011: 30).
- D'après la distinction de Luiz Antônio Marcuschi (2002: 23).

Les types de textes (Texttypen)

- 1) Constructions théoriques définies par des propriétés linguistiques intrinsèques;
- 2) Ils sont constitués de séquences linguistiques ou de séquences d'énoncés qui ne sont pas des textes empiriques, mais des séquences sous-jacentes;
- 3) Ils regroupent un ensemble limité de catégories théoriques déterminées par des aspects lexicaux et syntaxiques, des relations logiques, certains temps verbaux;
- 4) Les désignations théoriques de ces types sont la *narration*, l'*argumentation*, la *description*, l'*injonction* et l'*exposition*.

Les genres de textes (Textsorten)

- 1) Réalisations linguistiques concrètes définies par leurs propriétés sociocommunicatives;
- 2) Ils sont constitués de textes empiriques réalisés remplissant certaines fonctions dans des situations communicatives données;
- 3) Leurs désignations regroupent des ensembles ouverts et pratiquement illimités de réalisations concrètes déterminées par un canal, un style, un contenu, une composition et une fonction;
- 4) Parmi les exemples de genres, on peut citer l'échange téléphonique, le sermon, la lettre commerciale, la lettre privée, le roman, le billet, l'horoscope, la recette de cuisine, le compte-rendu, la notice de médicament, la notice d'utilisation d'un appareil, la conversation spontanée, la liste de course, le menu de restaurant, la prière, etc.

J.-M. Adam (2011: 33)

Tout *texte* est la trace langagière d'une interaction sociale, la matérialisation sémiotique d'une action sociohistorique de parole. La narration, la description, l'argumentation, l'explication et le dialogue sont des formes que peut prendre cette conduite discursive.

Les *genres*, organisés en systèmes de genres, sont des patrons sociocommunicatifs et sociohistoriques que les groupes sociaux se donnent pour organiser les formes de la langue en discours.

Dès qu'il y a texte, c'est-à-dire reconnaissance du fait qu'une suite verbale ou verbo-iconique forme une unité de communication, il y a effet de genericité, c'est-à-dire inscription de cette suite d'énoncés dans une classe de discours. En d'autres termes, il n'y a pas de textes sans genre(s) et c'est par le système de genre d'une formation sociohistorique donnée que la textualité rejoint la discursivité.

François Rastier, *Sens et textualité*, 1989, p. 40.

- Un discours s'articule en divers genres, qui correspondent à autant de pratiques sociales différenciées à l'intérieur d'un même champ. Si bien qu'un genre est ce qui rattache un texte à un discours. Une typologie des genres doit tenir compte de l'incidence des pratiques sociales sur les codifications linguistiques. [...]
- L'origine des genres se trouve dans la différenciation des pratiques sociales. Il ne suffit pas de dire, avec Todorov, que nos genres sont issus de ceux qui les précédaient; il faudrait encore montrer comment les genres se forment, évoluent et tendent à disparaître avec les pratiques sociales auxquelles ils sont associés.

Texte narratif

Relater des événements qui se sont produits dans le temps (réel ou imaginaire)



Fonction argumentative : le fait qui est rapporté constitue une preuve en faveur ou au détriment de la thèse de l'auteur.

Fonctions

Constituer un document d'un fait : c'est la fonction essentielle de la narration historique

Fonction symbolique : le récit peut être l'illustration d'une règle de morale, il constitue donc une parabole, un symbole dans lequel on est invité à trouver un deuxième sens, qui est le sens véritable. C'est le cas des Fables d'Ésope ou de La Fontaine, par exemple.


Caractéristiques d'organisation

Le texte narratif s'organise autour de l'écoulement du temps, mais la succession temporelle n'est pas toujours régulière. En effet, celle-ci peut :

suivre l'*ordre chronologique* des événements, c'est-à-dire les présenter dans l'ordre selon lequel ils se sont produits ;

présenter des *anticipations* en annonçant des événements qui se produiront plus tard dans l'histoire (romans, biographies) ou bien anticiper le résultat d'un événement avant de raconter les faits (presse, fait divers) ;

être construite avec des *retours en arrière*, par lesquels on évoque des événements qui ont précédé les faits racontés, ou des *ellipses*, c'est-à-dire des sauts dans le temps qui font passer sous silence des événements sans importance.

- 
- Le texte narratif s'organise en outre autour du sujet de l'action. Le rythme de la narration est variable, selon l'importance que l'auteur donne aux événements racontés: il y a donc des événements qui sont racontés en quelques lignes et d'autres auxquels l'auteur consacre plusieurs pages.



Caractéristiques lexicales

Abondance de termes et d'expressions faisant référence au **temps**. Le texte narratif étant organisé autour de l'écoulement du temps, il présente généralement beaucoup de mots et d'expressions concernant le temps. Le choix de ces expressions dépend du point de vue du narrateur : selon que le narrateur situe les événements par rapport au temps du récit ou du moment où il se trouve lui-même, certaines expressions de temps peuvent varier.

Caractéristiques grammaticales

- abondance de **verbes** : ceux-ci servent à décrire les actions, très fréquentes dans ce type de textes.
- utilisation des **temps du passé**.
- Dans le texte narratif, on trouve une succession de phrases parfois courtes et beaucoup de verbes. Les temps utilisés sont surtout le passé simple, le passé composé (si la langue utilisée appartient au registre courant) ou le présent de la narration. Ces temps indiquent des actions ponctuelles, contrairement à l'imparfait de l'indicatif qui caractérise les descriptions.

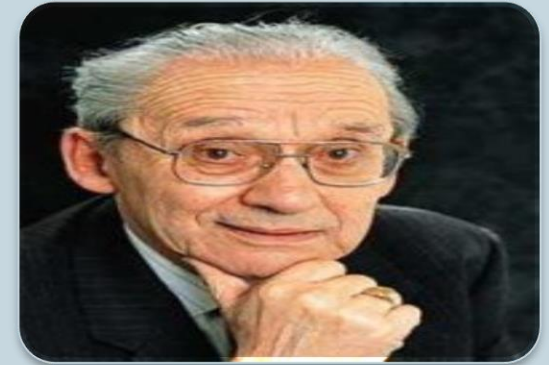
Le prototype de la séquence narrative (Adam 2011: 101-114)



Le récit est l'unité textuelle la plus travaillée par la tradition rhétorique.



Aristote,
Poétique;
Bérardier de Bataut, *Essai sur le récit* (1776);



Vladimir Propp,
Morphologie du conte (1928);
Paul Ricoeur,
Temps et récit (1983-1985)

Claude Bremond, *Logique du récit*, 1973: 99-100

Courte définition
de «récit»

Que par ce message, un sujet quelconque (animé ou inanimé, il n'importe) soit placé dans un temps t , puis $t+n$ et qu'il soit dit ce qu'il advient à l'instant $t+n$ des prédicats qui le caractérisaient à l'instant t .

- 1) sujet;
- 2) temporalité;
- 3) Prédicats transformés.



Cl. Bremond (1966: 62)

- Tout discours consiste en un discours intégrant une succession d'événements d'intérêt humain dans l'unité d'une même action.



Sujet + Temps + suite d'actions... ∞

- Gérard Genette, *Figure III* (1972) distingue entre:
- le **temps de l'histoire (TH)**, temps réel pendant lequel se déroulent les événements;
- le **temps de la narration ou du récit (TR)**, correspondant à l'ordre de présentation des événements dans le texte décidé par le locuteur.

Durée

- C'est la relation entre le développement du récit (temps récit = **TR**) et la durée des événements de l'histoire (temps histoire = **TH**). Un texte peut prolonger (ralentissement) ou abréger (accélération) les temps de l'histoire à travers:
 - la pause: $TR = \infty$; $TH = 0$; le temps de l'histoire s'arrête à cause de digressions, commentaires, récits enchâssés;
 - la scène: $TR = TH$; coïncidence des temps (dialogues, action courtes);
 - la narration ralentie: $TR > TH$ (descriptions minutieuses ou scènes très lentes, comme vues au ralenti);
 - le résumé: $TR < TH$ (narration brève d'une longue période de temps);
 - l'ellipse: des événements ne sont pas dits; $TR = 0$; $TH = \infty$.

Le texte descriptif / la séquence descriptive

Fonctions

- (textes documentaires) donner une image d'un objet qu'on ne voit pas.
- (textes de fiction) créer une atmosphère.
- donner des indices sur la suite du récit.
- développer le symbolisme.
- contribuer au caractère « littéraire » d'une œuvre.
- La fonction d'un texte descriptif est celle de représenter ce que le lecteur ne voit pas. Qu'il s'agisse d'un lieu, d'une personne, d'un objet ou d'un animal, ce genre de texte vise à produire dans l'esprit du lecteur une image à travers un ensemble de procédés d'écriture.

Caractéristiques d'organisation

Plusieurs possibilités :

- ❖ organisation **selon un point de vue** : le texte est structuré en fonction de celui qui voit : succession spatiale (de droite à gauche etc.) ou temporelle (d'avant à après).
- ❖ organisation **thématique** : le thème de la description est subdivisé en sous-thèmes, traités successivement. La description s'organise autour d'un thème principal avec des repères spatiaux et temporels, dans la plupart des cas, ainsi que des mots (verbes et adjectifs...) appartenant souvent au même champ lexical.

La description peut être:

- ❖ *documentaire*, quand on veut donner une description réaliste et détaillé (par exemple dans une encyclopédie, un guide...);
- ❖ *inventaire*, quand l'auteur veut donner une description assez précise que possible, même s'il s'agit d'un thème fictif;
- ❖ *subjective*, quand la description a une valeur émotive ou sentimentale et l'écrivain se limite à souligner certains détails de la réalité qu'il veut faire connaître au lecteur.

Caractéristiques lexicales

- ◆ Suivant l'organisation adoptée, il y aura une abondance de **repères spatiaux ou temporels** ; tout le vocabulaire relatif aux **cinq sens** de l'homme est aussi très utilisé (la vue avant tout, mais aussi l'ouïe, le goût, l'odorat, le tact).
- ◆ Le vocabulaire appartient au même réseau lexical et il peut y avoir des mots techniques concernant le thème décrit.
- ◆ La description est généralement introduite par un verbe de perception signalant le sens sollicité: odorat, vue, toucher, ouïe, goût.
- ◆ Dans une description, les procédés de style les plus fréquents sont: la *comparaison*, la *métaphore* et l'*énumération*.

Caractéristiques grammaticales

- ◆ Les temps verbaux les plus utilisés sont en général **l'imparfait** et le **présent**.
- ◆ Abondance de **groupes nominaux** comportant une expansion nominale (outil privilégié pour qualifier un objet, pour donner toutes ses caractéristiques concrètes).
- ◆ Le texte peut présenter de nombreux repères spatiaux sous forme d'adverbe et de prépositions de lieu.
- ◆ Il peut y avoir aussi de nombreux adjectifs décrivant les dimensions d'un objet/lieu, l'aspect physique ou le caractère d'une personne.
- ◆ Le temps de la description est généralement l'imparfait de l'indicatif, mais on peut trouver aussi le présent indicatif pour souligner une description générale intemporelle.

Le prototype de la séquence explicative

La fonction de base étant de modifier les connaissances du lecteur, celle-ci peut se décliner de trois manières au moins :

- **fonction informative** : transmission immédiate d'informations (ex. liste, catalogue, brèves de quotidiens, cours de la bourse). Ce type de fonction suppose que le lecteur est en mesure de décoder l'information elle-même.
- **fonction didactique** : adaptation de l'information pour la rendre compréhensible, dans le but de constituer des connaissances. C'est la fonction, entre autres, des textes ou articles de vulgarisation.
- En plus de ces fonctions, le texte de fiction peut avoir recours à un **développement explicatif** pour :
 - « faire vrai » : ces passages renforcent l'illusion que les personnages de la fiction sont réels.
 - retarder l'action, et créer un temps de repos ou de suspense.
 - ajouter des détails aidant à comprendre l'intrigue.
 - établir un lien entre un personnage et un milieu social déterminé : grâce à la description, on montre leur cohérence.

Caractéristiques d'organisation

Progression à thème constant : le thème reste toujours le même, et on ajoute des informations nouvelles sur celui-ci.

Progression à thèmes dérivés : les informations qu'on donne concernent chacune une partie du thème.

Progression à thème linéaire : le propos (à savoir, ce qu'on dit de nouveau sur le thème) d'une information devient à son tour le thème de l'information suivante, et ainsi de suite.

Progression à thème constant

Thème 1 ----- ► Propos 1

Thème 2 ----- ► Propos 2

Thème 3 ----- ► Propos 3

Progression à thèmes dérivés

Thème général ↓

Thème dérivé 1 -----▶----- Propos 1

Thème dérivé 2 -----▶----- Propos 2

Thème dérivé 3 -----▶----- Propos 3

Thème dérivé 4 -----▶----- Propos 4

Exemple:

D'où vient l'usage qui consiste à vêtir les nouveau-nés et les très jeunes enfants de bleu si ce sont des garçons et de rose si ce sont des filles ?

Historiquement...

Géographiquement...

Enfin, socialement...

Progression à thème linéaire

Thème 1 ► (Propos 1) = Thème 2 ► (Propos 2) = Thème 3 ► (Propos 3) = Thème 4 ► (Propos 4)

Caractéristiques lexicales

Emploi de **vocabulaire spécialisé** du domaine dont on parle.

Vocabulaire analogique et emploi de **synonymes** appartenant au vocabulaire général, pour rendre le texte accessible aux non-spécialistes.

Emploi de **périphrases**, dans ce même but d'expliquer un mot technique par sa définition en langue générale.

Comparaisons : on compare un objet non connu du lecteur au fonctionnement d'un objet plus proche de son expérience, ce qui en favorise la compréhension de la part de celui-ci.

Caractéristiques grammaticales

Le temps verbal le plus utilisé est le **présent**, car l'explication du fonctionnement d'un objet doit toujours rester valable (cf. recettes de cuisine).

Fréquence des **présentatifs** (c'est...qui/e, voici... il y a ...) qui insistent sur des points importants dans la transmission de l'information (on les appelle des « outils de thématization »).

Présence de **liens logiques** (adverbes, conjonctions : donc, ainsi, c'est-à-dire, par conséquent, c'est pourquoi...) marquant le passage de l'information à l'explication.

Jean-Michel Adam (2011: 157-159)

Bernard Combettes et
Roberte Tomassone, *Le
Texte informatif: aspects
linguistiques* (1988: 6)

Expliquer nous semble constituer une intention particulière qui ne se confond pas avec informer; le texte explicatif a sans doute une base informative, mais se caractérise, en plus, par la volonté de faire comprendre les phénomènes: d'où, implicite ou explicite, l'existence d'une question comme point de départ, que le texte s'efforcera d'élucider. Le texte informatif, en revanche, ne vise pas à établir une conclusion: il transmet des données, certes organisées, hiérarchisées [...], mais pas à des fins démonstratives. Il ne s'agit pas, en principe, d'influencer l'auditoire, de le conduire à telle ou telle conclusion, de justifier un problème qui serait posé.

Texte informatif-expositif

- Genre de discours encyclopédique fondé sur des enchainements séquentiels de type soit descriptif, soit franchement explicatif.

Bernard Combettes (1990)

- Il parle d'une « conduite » ou d'un « discours explicatif ».

Distinction entre exposition et explication

- Passe par la différence entre « pourquoi? » et « comment? ».
- La plupart des séquences en « comment » ne sont pas explicatives, mais donnent des justifications.

Adam (2011: 162-183)

- 2. Connecteurs, phrases périodiques et séquence explicative.
- 2.1. Portée des connecteurs explicatifs
- Discours du Général de Gaulle sur le Forum d'Alger, le 4 juin 1958 (photocopie) → nous trouvons deux phrases périodiques dont la tâche est de justifier le choix des mots « rénovation » et « fraternité » qui viennent juste d'être prononcés.
- Appel du 18 juin (photocopies).
- Rôle de « pourquoi » et « parce que »; de « voilà » et « c'est ».

A. Rabatel (2001: 113)

La présentation d'un objet vaut pour un énonciateur spécifique à l'origine de la présentation, en sorte que la présentation vaut pragmatiquement comme représentation de l'objet pour (et par) l'énonciateur ainsi que pour (et par) le co-énonciateur qu'est le lecteur. »

Les présentatifs manifestent une force argumentative indirecte redoutable, puisqu'après avoir participé de manière décisive à la construction de l'univers romanesque et à celle des personnages, ils (les lecteurs) invitent à partager avec le focalisateur les inférences tirées de l'observation des faits, sur le mode des évidences, dont on sait qu'elles ne sont jamais aussi efficaces que lorsqu'elles sont partagées, à notre insu. (p. 142)

Le texte injonctif ou « discours procéduraux » (Adam, 2011).

Fonctions: Pour recommander ou ordonner un comportement à un destinataire. Ses fonctions précises dépendent du rapport de force entre l'émetteur et le destinataire.

Si c'est l'émetteur qui détient le pouvoir, le texte injonctif transmet un ordre (p. ex. lois et règlements).

Si l'autorité de l'émetteur se réduit à une compétence qu'il met à la disposition du destinataire, le texte injonctif transmet un conseil (p. ex. recettes de cuisines ou modes d'emploi).

Si c'est le destinataire qui détient le pouvoir, le texte injonctif transmet une prière ou une requête.

Le texte injonctif a pour but de conseiller, demander ou dicter un comportement au destinataire du message pour des raisons multiples:

Énonciation d'une loi,
d'un règlement

Transmission d'un
ordre, d'un conseil

Invitation à accomplir une
action (par exemple dans des
textes de type publicitaire,
dans une prière)

Instructions pratiques
(mode d'emploi,
recettes de cuisine)

CARACTÉRISTIQUES D'ORGANISATION

```
graph TD; A[CARACTÉRISTIQUES D'ORGANISATION] --> B[Organisation chronologique]; A --> C[Constance de ton employé]; B --> D[lorsque l'action à exécuter est divisée en phases successives, chaque phrase ou paragraphe en décrit une.]; C --> E[il est modulé suivant le rapport de force existant entre les locuteurs, mais, étant donné que ce rapport ne varie pas d'un bout à l'autre du texte, le ton général non plus ne varie pas.];
```

Organisation chronologique

lorsque l'action à exécuter est divisée en phases successives, chaque phrase ou paragraphe en décrit une.

Constance de ton employé


il est modulé suivant le rapport de force existant entre les locuteurs, mais, étant donné que ce rapport ne varie pas d'un bout à l'autre du texte, le ton général non plus ne varie pas.

- Le texte injonctif s'organise autour d'une ou plusieurs actions que le récepteur du message est invité à accomplir. Le ton du texte est constant, mais dépend des rapports entre l'émetteur et le récepteur. S'il s'agit d'un rapport de subordination, le ton peut être décidé, péremptoire ou même agressif; si, par contre, le rapport est égalitaire ou peu important, le ton peut être convaincant, affable (publicités) ou même neutre (modes d'emploi). Dans certains cas, le texte injonctif peut être organisé à partir d'une séquence illustrant, par ordre chronologique ou spatial, les actions ou les opérations à accomplir (indications routières, d'orientation dans un guide, recettes, modes d'emploi).

Caractéristiques lexicales



Fréquence de **verbes indiquant l'action et le mouvement** (indication des actions à accomplir).



Abondance de **formes allocutives d'interpellation** : pour s'adresser directement au destinataire, on utilise des termes qui le désignent dans son texte (« Monsieur le directeur », « Mes amis », « vous », etc.).

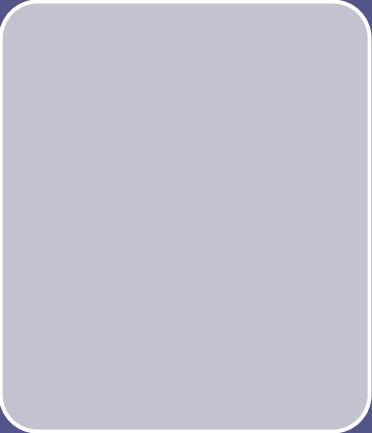


Dans ce type de texte, l'émetteur interpelle souvent directement le destinataire du message. On trouve donc souvent des interpellations directes (« citoyens », « chers clients »...).

Caractéristiques lexicales



Ce texte présente un grand nombre de verbes, surtout d'action et de mouvement.



Le champ lexical est celui de l'action ou des actions indiquées par l'émetteur et il dépend du contexte. C'est ainsi que le vocabulaire peut concerner la cuisine si le texte est une recette, la mécanique s'il s'agit du mode d'emploi d'un appareil, le droit s'il s'agit d'une loi.

Caractéristiques grammaticales

Abondance de verbes, à cause de l'insistance sur les actions à accomplir.

Les verbes sont conjugués aux modes et temps qui véhiculent les diverses nuances de l'ordre et du conseil : l'**impératif**, mais aussi l'**infinitif** (dans les recettes et modes d'emploi), le **conditionnel** (ordre atténué, utilisé aussi dans la prière), le **futur** (projection dans le temps à venir). Il y a aussi des **périphrases** telles que « il faut que », « on doit », etc.

Phrases courtes, avec peu de subordinées, car on présente les actes à accomplir les uns après les autres de façon essentielle.

Le mode et le temps choisis dépendent du type d'injonction.

L'impératif est le temps de l'injonction par excellence, mais on peut trouver aussi :

Les textes injonctifs présentent généralement peu de subordonnées: les phrases sont courtes et nombreuses et il y a plus de verbes que d'adjectifs.

L'infinitif, si le ton est neutre (modes d'emploi, recettes, proverbes).

Le conditionnel, si on donne un conseil et que l'ordre n'est pas péremptoire.

Le subjonctif, après des verbes exprimant une volonté une nécessité, un ordre.

Le futur indicatif, si on énonce une loi, un règlement.

Flottements dans la catégorisation de ces textes (Adam 2011: 226-228)

Egon
Werlich
(1975)

- Distinction entre le récit et les instructions-prescriptions.
- Le récit rapporte des actions; l'instruction-prescription incite directement à l'action.
- Autour d'un processus cognitif commun – la capacité à faire des plans – il regroupe les *recettes, guides, notices de montage, sermon, article de loi, contrat, prière*.

Algirdas
Julien
Greimas
(1983)

- Discours procéduraux → programmeur compétent qui transfère son savoir-faire en direction d'un réalisateur auquel il recommande de suivre scrupuleusement les indications données sur les étapes ou les phases successives d'un processus à exécuter.
- Sous-classe de discours → manifestations de compétence actualisée, antérieurement à sa réalisation → recettes de cuisine, partitions musicales, plans d'architectes.

Horst Isenberg
(1984)

- Il utilise la notion de « ergotrope » pour désigner des textes tels que la *notice de montage*, la *lettre d'affaires*, le *reportage*, la *leçon*.
- Ces textes visent tous la maîtrise d'une problématique objective et une certaine efficacité objective.

Bice Mortara
Garavelli (1988)

- Elle parle de « *testi regolatori* » pour désigner les textes qui visent à régler un comportement (immédiat, habituel ou non) d'un destinataire, individu ou groupe, présent ou absent, déterminé ou non.
- *Modes d'emploi, recettes, guides, textes juridiques, manuels de savoir-vivre, propagande politique et commerciale, mémorandums.*

Plusieurs questions se posent:

Les régularités microlinguistiques qu'ils présentent sont-elles assez nombreuses pour constituer un « type de texte » malgré les différences de pratiques discursives en jeu?

Ces régularités se traduisent-elles par des régularités séquentielles comparables à celles des autres typologies textuelles? Ou sont-elles directement déterminée par l'interaction socio-discursive?

Entre le procédural (recettes, guides et notices de montage), l'injonctif (consignes, règlements, règles de jeu, manuels de savoir vivre) et toutes les catégories qui ont quelque chose à voir avec le conseil (de l'horoscope aux conseils de beauté, sur la façon de remplir sa déclaration d'impôts, aux conseils qui se trouvent dans les magazines), les différences ne sont-elles pas au moins aussi importantes que les ressemblances?

- Les textes qui entrent dans cette vaste et confuse catégorie sont résolument **factuels** et ils visent tous à une **finalité pratique**.
- Ils sont destinés à **faciliter** et à **guider la réalisation d'une tâche** ou macro-action du sujet.
- La présence d'un **lexique de spécialité** s'explique par la précision recherchée et par le fait que l'univers de référence est commun au producteur et au lecteur-destinataire (partage des connaissances du monde, des scripts, du lexique et d'une certaine phraséologie).
- Leur grande caractéristique → **présence massive de prédicats actionnels**, qui peuvent être soit à l'infinitif, à l'impératif, au futur ou au présent.
- Ils comportent aussi beaucoup **d'organiseurs et d'adverbes temporels** (pour préciser la succession ou la durée des opérations ou sous-opérations), ainsi que **d'organiseurs ou adverbes locatifs** (surtout dans les guides de voyage).
- On trouve **peu de connecteurs argumentatifs et très peu de concessifs**.
- Le caractère d'obligation varie d'un genre à un autre.
- Le **sujet de l'énonciation est souvent effacé**, tandis que la **place du destinataire** est posée, mais reste vacante, sous la forme d'un simple pronom personnel de 2^{ème} personne.
- Unification par le **thème-topic** et par l'acte de discours qui explique **l'homogénéité pragmatico-sémantique** et même **scripto-visuelle** des différents genres de l'incitation à l'action.

Caractéristiques linguistiques communes (Adam 2011: 244-248)

Ces textes oscillent entre une dominante procédurale et une dominante de conseil.

Leur mélange est la forme la plus fréquente.

Régularités linguistiques communes:

Construction compositionnelle

Contenu thématique et ses effets sur le lexique

Complexité de l'organisation et de la connexion des chaînes d'actions

Caractéristiques linguistiques communes (Adam 2011: 244-248)

Nécessité d'aborder
énonciativement le
« style » (Bakhtine)

Ces textes
comportent
également des suites
de propositions
descriptives d'états.

Très rares les
propositions
argumentatives.

Les propositions
actionnelles
possèdent une
**valeur illocutoire
directive.**

Caractéristiques énonciatives

- La présence énonciative est souvent effacée, ainsi que la situation d'énonciation.
- Font exception les textes qui présentent une signature.
- Le rapport est ainsi: (JE) → TU / VOUS, ou encore NOUS → TU/VOUS.
- On peut trouver aussi le pronom ON qui regroupe les instances JE + TU et qui modifie la valeur de sujet énonciateur de NOUS en une instance collective: sujet énonciateur + destinataire.

Contrat de vérité et promesse de succès

- C'est un contrat implicite qui garantit au destinataire que, s'il se conforme à toutes les recommandations et s'il respecte les procédures indiquées, il atteindra le but visé.

Lexique spécialisé

- À chaque genre correspond un lexique propre à un domaine de spécialité.

Représentation d'actions et force illocutoire

- Abondance de prédicats représentant des actions temporellement successives et actualisées verbalement.
- Ils donnent des indications sur la manière de faire et/ou en ajoutant des verbes modaux, tels que *devoir* et *pouvoir*.

Marques de connexion

- Pour / comment + infinitif.
- SI / EN CAS DE + impératif ou infinitif jussif.
- Abondance d'organiseurs temporels.

Macrosegmentation typographique

- Très forte segmentation et large exploitation des possibilités de mise en forme typographique.

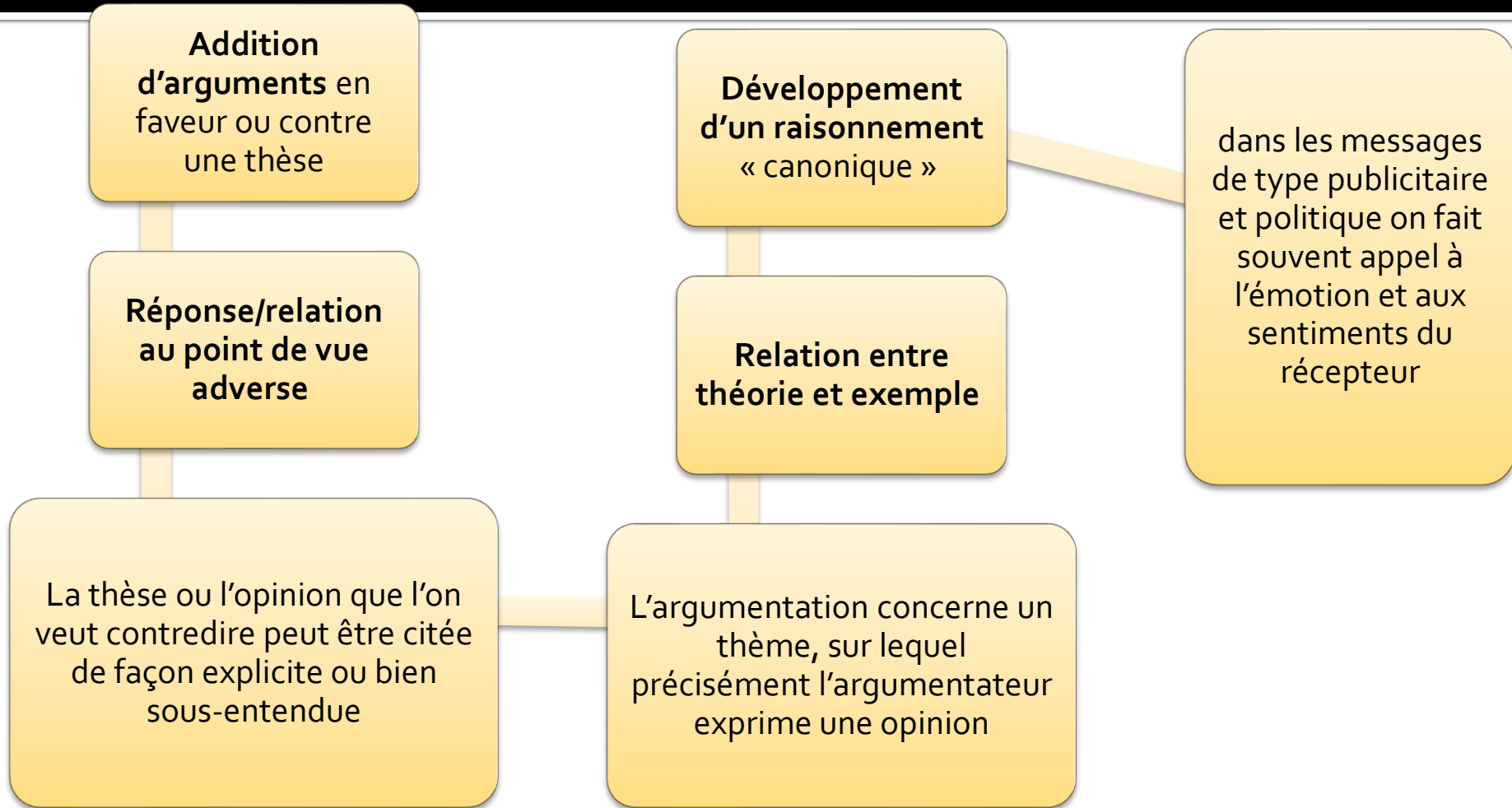
Le texte argumentatif

Fonctions: Le but d'un texte argumentatif est de prouver que sa position est la bonne, ou que celle de quelqu'un d'autre est mauvaise. Chaque fois qu'on présente des arguments pour ou contre une conclusion, on écrit un texte argumentatif.

fonction persuasive : pour convaincre le lecteur, lui faire partager son point de vue.

fonction polémique : pour contraster les positions d'un adversaire. Normalement on essaie de le ridiculiser, ou de démontrer que ses arguments sont inconsistants.

Caractéristiques d'organisation



Les types de raisonnement

déduction

on tire les conséquences en allant du général au particulier.



induction

on décrit les implications générales en partant d'un cas particulier. Dans ces cas, les arguments sont enchaînés de façon à ce que l'argument qui suit soit une conséquence de celui qui le précède.



analogie

qui s'appuie sur des comparaisons.



raisonnement causal

qui tire les conséquences d'un fait.



opposition

qui montre les contrastes entre les deux thèses.

Caractéristiques lexicales

- Emploi de mots à **connotations** positives ou négatives et d'**axiologiques** (adjectifs de valeur), car il s'agit d'exprimer un jugement de valeur.
- **Indicateurs du degré de certitude**, suivant la stratégie adoptée : affirmation catégorique (sans aucun doute, il est certain que...), qui chasse toute objection et tout doute ; hésitation, qui donne l'impression de ne pas forcer le lecteur, mais qui introduit tout de même les arguments destinés à le persuader (peut-être, il est possible que...).
- Le texte argumentatif présente des verbes et des expressions indiquant l'affirmation et l'opinion ; l'observation et la constatation.
- On trouve également de nombreux liens logiques marquant l'hypothèse, la cause, la concession, la conséquence, l'opposition.
- Il faut en outre tenir compte des connotations, c'est-à-dire du sens particulier qu'un mot ou un énoncé peut prendre dans le contexte du discours et en fonction de la thèse que l'auteur veut soutenir ou contredire.

Caractéristiques grammaticales

- Présence des **pronoms locutifs** (je/tu, nous/vous), car le lecteur est pris à partie par l'auteur.
- Le temps le plus utilisé est généralement le **présent** intemporel, puisque les arguments sont toujours valables.
- Puisqu'il s'agit d'un message entre un émetteur et un récepteur, ce type de texte est souvent caractérisé par des pronoms personnels, en particulier ceux de la première et de la deuxième personne.
- Puisqu'on utilise souvent des verbes d'opinion ainsi que des liens logiques marquant la concession, la conséquence, l'hypothèse..., le temps et le mode de la subordonnée peuvent être autre que le présent indicatif : subjonctif, indicatif imparfait, conditionnel...

Adam (2011: 129-

- Il ne faut pas confondre la séquence argumentative avec l'argumentation en général.
- D'un point de vue général, l'argumentation pourrait fort bien être définie comme une 4^{ème} ou une 7^{ème} fonction du langage après les fonctions émotive-expressive, conative-impulsive et référentielle de Karl Bühler ou encore les fonctions de Jakobson, car on cherche à faire partager à un interlocuteur ou à un auditoire une certaine représentation du monde et/ou de le faire adhérer à une thèse.

Schéma inférentiel, syllogisme et enthymème

Toulmin
(1958)

- Argument(s) > Conclusion.
- Donnée(s) > Conclusion.

Apothéloz et
al. (1989)

- Raisons > Conclusion.

Marie-Jeanne
Borel (1991)

- Il n'y a de conclusion que relativement à des prémisses et réciproquement. Et à la différence des prémisses, le propre d'une conclusion est de pouvoir resservir ultérieurement dans le discours, à titre de prémisse par exemple. On a ainsi un type de séquence textuelle qui se différencie d'autres séquences, narratives par exemple.

- La relation de causalité est fondée sur le mélange d'une succession temporelle et d'une succession causale de 2 énoncés: ($é_1 > é_2$).
- L'ordre temporel est très secondaire par rapport à l'interprétation explicative.
- Le modèle est donné par le syllogisme d'Aristote: [*données (prémises majeure et mineure) > conclusion*].
- « Le syllogisme est un raisonnement dans lequel certaines prémisses étant posées, une proposition nouvelle en résulte nécessairement par le seul fait de ces données ».
- « Socrate est mortel. Tous les hommes sont mortels. Socrate est un homme. »

L'enthymème

- Par rapport à la structure logique trop idéale et formelle du syllogisme, le discours naturel se fonde plus volontiers sur l'enthymème:
- Le *Dictionnaire des termes littéraires* (2005) écrit à ce propos :
- **Enthymème** = (gr. enthumêma = ce qu'on a dans l'esprit ; dérivé du verbe enthumeisthai = réfléchir, prendre en considération). Mode de raisonnement raccourci à l'usage des orateurs, appelé pour cette raison « syllogisme oratoire ». Alors qu'un syllogisme entier est édifié sur deux prémisses suivies d'une conclusion, l'enthymème laisse implicite une prémisses, aisément supplée par l'auditeur [...]
- L'enthymème comprend, donc, trois propositions : la majeure, la mineure et la conclusion. La majeure représente le général, alors que la mineure et la conclusion appartiennent au particulier.